



Déclaration préalable des élus SNES, SNEP et SNESUP-FSU

CAPA HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE DES AGREGES DU MERCREDI 10 JUIN 2020 ACADEMIE DE BORDEAUX

La loi de « transformation » de la fonction publique, votée l'été dernier, met fin au paritarisme dans les opérations de mouvement depuis le 1^{er} janvier 2020 et aux opérations de carrière à compter du 1^{er} janvier 2021 dans le Ministère de l'Education Nationale. Les commissaires paritaires ont suivi de près, ces dernières semaines, les opérations du mouvement, au service des personnels, dans des conditions particulièrement dégradées, sans le dialogue social fructueux auquel ils étaient accoutumés.

D'une manière générale, nous assistons depuis des mois à une dégradation du dialogue social entre l'administration de notre ministère et les représentants des personnels. Elle s'est accentuée avec la situation sanitaire. Les errements du Ministère sur les dates et les conditions de la reprise, les annonces faites à la presse sans concertation avec les organisations syndicales, les réponses qu'il faut chercher sur une FAQ qui a valeur de circulaire, l'attente de l'annulation des oraux de français, la latitude laissée aux chefs d'établissement pour la prise en compte d'éventuelles notes du 3^{ème} trimestre en vue de l'obtention du baccalauréat, sont mal vécues par les personnels et conduisent à une perte de confiance préjudiciable à tous.

Concernant l'ordre du jour de cette commission, tant qu'elle existe nous devons reconnaître que les modalités d'avancement sont une progression puisque la nouvelle carrière a désormais pour vocation de se dérouler sur les deux grades (classe normale et hors classe), premier pas vers un déroulement de carrière pour tous et vers davantage d'équité. Toutefois, bon nombre des promesses du PPCR, attendues par les personnels, ne sont toujours pas d'actualité. Gel de la valeur du point d'indice, report des augmentations indiciaires continuent à éroder le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Les revendications de revalorisation salariale des personnels de l'Education Nationale, revenues au premier plan dans le cadre du projet de réforme des retraites, ont aujourd'hui toute leur légitimité. En effet, si certains en doutaient, les personnels de l'Education Nationale ont fait la preuve, tout au long de la crise sanitaire, de leur rôle fondamental dans la société. Ils ont tenu leur rôle en maintenant au mieux le lien pédagogique avec les élèves -chacun se trouvant soudain en mesure de comprendre la complexité du geste pédagogique-, ont accueilli les enfants des personnels soignants, ont assuré la reprise au moment du déconfinement. Ce n'est pas une médaille du mérite qu'ils demandent, ni une prime exceptionnelle mais bien une revalorisation indiciaire qu'ils attendent depuis trop longtemps.

HORS CLASSE

Dans ce contexte, la perspective d'être retenu pour un passage à la Hors-Classe est un enjeu important pour nos collègues. Nationalement on constate un gain de promotions et une

avancée vers l'égalité hommes-femmes. Nous reconnaissons ces progrès qui sont à mettre au crédit d'un dialogue social désormais rompu. Toutefois, la FSU regrette le déséquilibre induit par le fort pourcentage d'avis satisfaisant attribué aux personnels qui entraînent dans le tableau d'avancement lors de la première campagne PPCR, sans rendez-vous de carrière et sans véritable possibilité de contestation. Depuis, 90% des personnels soumis au rendez-vous de carrière obtiennent un avis « très satisfaisant » ou « excellent ». Cette situation est objectivement inique. C'est pourquoi nous déplorons que le barème lié à l'ancienneté soit insuffisant pour assurer en premier lieu la promotion des plus avancés dans la carrière du fait des bonifications importantes permises par les avis barémés les plus favorables. Cette situation est injuste dans la mesure où les écarts de carrière n'ont pas été gommés à l'entrée dans le PPCR. Nous interviendrons pour une meilleure prise en compte de la carrière dans l'attribution des avis des candidats inscrits pour la première fois dans le tableau sans rendez-vous de carrière. Nous proposerons aussi que les candidatures de collègues proches d'un départ à la retraite soient examinées en CAPN où des profils similaires sont promus.

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Les conditions d'accès à la classe exceptionnelle restent trop restrictives pour permettre à la fois le renouvellement du premier vivier -qui va vers un rapide tarissement- et une véritable démocratisation de l'accès à ce grade. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent être revues pour offrir à tous les collègues une réelle revalorisation de la fin de la carrière :

- En anticipant la « rotation » des promotions, comme le demande la note de service, car seuls les futurs départs à la retraite, à partir de 2020, permettront de nouvelles promotions. Proposer des candidats loin de cette échéance revient à scléroser et à pétrifier ce grade, empêchant pour de nombreuses années l'accès à la promotion à d'autres collègues.
- En modifiant le barème actuel car l'avis rectoral, dans sa conception actuelle, déséquilibre grandement le classement.
- En changeant, enfin, le ratio de promotions entre les deux viviers par exemple, ou mieux encore, en les faisant disparaître, comme il a été fait en son temps pour la hors classe. Ce grade doit devenir une suite logique de la carrière.

La FSU persiste à dénoncer la place accordée au mérite dans les critères d'accès à la hors-classe comme à la classe exceptionnelle. Qu'il s'agisse de bornes de pourcentages fixées et intangibles, d'avoir exercé telle ou telle fonction, ou dans tel ou tel établissement, les critères paraissent iniques à des personnels qui s'investissent au quotidien dans leurs missions et dans leurs classes, au service de leurs élèves. Une nouvelle fois, ces CAPA de promotions feront de nombreux déçus. Compte-tenu du manque de reconnaissance financière de nos métiers, cette situation n'est plus supportable ce qui a conduit à une plainte devant le tribunal administratif pour faire casser le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des années 2017 et 2018. L'examen dans les CAP dédiées des seules candidatures jugées initialement non recevables au vivier 1 crée un effet d'aubaine. Comment justifier que les non promus initialement ne puissent pas bénéficier quant à eux de cette deuxième chance ? D'ailleurs, y aura-t-il une deuxième chance ? Nous ne connaissons pas les possibilités de promotion rétroactives. Nous savons juste que les possibilités de promotion au vivier 1 ont été consommées en 2017 et que les remontées rectorales ont été inférieures en 2018 et en 2019 aux possibilités de promotion offertes nationalement. La note de service pour l'accès à la classe exceptionnelle 2020 allant dans le sens d'une remontée plus large des candidatures du vivier 1, nous demandons que les

rectorats, libérés pour cette opération de toute contrainte de quota, proposent pour examen en CAPN l'ensemble des candidatures pour cette réédition des campagnes 2017 et 2018.

La FSU, continue donc à revendiquer un renforcement de l'avancement unique, un accès à la classe exceptionnelle comme débouché de carrière pour toutes et tous, une revalorisation financière urgente des agents de la Fonction Publique, déconnectée de l'évaluation grâce à un dégel du point d'indice. Elle s'insurge contre la mise à mal du paritarisme.

Nous ne nous associons pas aux organisations syndicales qui se réjouissent d'avoir obtenu la tenue des CAP de promotion avant le 1^{er} septembre, promotions qui dans ce contexte particulier auraient pu être examinées rétroactivement en début d'année scolaire 2020, évitant ainsi de pressuriser encore davantage les services administratifs et les élus du personnel qui sont attachés à une gestion dans l'intérêt des agents et de la profession.

Nous tenons d'ailleurs à remercier ces services pour leurs disponibilités et la qualité des échanges que nous pouvons avoir autour de ces questions de promotions. Nous connaissons leur charge de travail, nous partageons avec eux ce statut de fonctionnaire auquel nous sommes si attachés.